

Démarche de mobilisation pour la biodiversité
Plan nature 2030 - Île de Montréal

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits multiples à la population tant au niveau de la santé, de la résilience face aux changements climatiques que de qualité des milieux de vie;

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022 à Montréal;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend de l'action et de la coopération de tous les acteurs de la société civile;

ATTENDU QUE des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec, dans le cadre de sa Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, a pour objectif de conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal s'est engagée à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs de la société civile montréalaise est appelé à agir en tant qu'allier de la biodiversité et à s'engager en faveur de la préservation de celle-ci;

ATTENDU QUE les autorités de santé publique du Québec se sont engagées, à l'occasion de la COP28, à agir avec urgence et détermination dans la lutte aux changements climatiques, qui engendrent une dégradation de la biodiversité, des écosystèmes et des services qu'ils rendent à la santé de la population.

La Direction régionale de santé publique de Montréal s'engage :

à contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

à travailler en concertation avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal et les organisations alliées afin de freiner la dégradation de la biodiversité sur l'île de Montréal, la restaurer et la préserver;

à prendre en compte la biodiversité et ses multiples bénéfices, notamment pour la santé de la population, dans les évaluations d'impact à la santé, dans l'influence de politiques publiques et la production d'outils à destination des partenaires;

à sensibiliser la population sur les bienfaits de la biodiversité pour la santé et le bien-être humain;

à contribuer à une élaboration et une mise en œuvre de solutions fondées sur la nature qui sont justes et équitables en tenant compte des besoins des milieux pour améliorer la santé et la résilience de la population face aux changements climatiques.

La directrice régionale de santé publique,

A handwritten signature in black ink, reading "Mylène Drouin".

Mylène Drouin, M.D., FRCP

Signé à Montréal, le 15 décembre 2023